



Les microprojets d'équipement pour les productions maraîchères irriguées

Fonds d'Appui Régional / PASR Diffa

1 octobre 2011 / Assistant technique RECA / Secrétaire permanent CRA Diffa / Facilitateur OP

Cette note présente une première synthèse des microprojets (MP) ayant été financés par le Fonds d'Appui Régional avec un objectif de production maraîchère / développement de l'irrigation par des coopératives (hommes) et des groupements féminins. Ce sont les appellations utilisées et qui ont l'utilité de faire la distinction même si les groupements féminins (GF) ont aussi un statut coopératif.

Sur 45 MP financés en 2010 / 2011 dans les six communes concernées par la PASR, **20 microprojets** étaient centrés sur les productions maraîchères et la petite irrigation, soit 43%. C'est donc le secteur d'activités le plus important pour cette première tranche de MP.

L'ensemble de ces 20 MP représente un peu plus de la moitié du financement total (124.500.000 F.CFA sur 243.750.000 F.CFA, soit 51%).

La majorité du financement de ces MP a été utilisé pour l'acquisition d'équipements d'irrigation (motopompes, forages) et de matériel de culture et transport (charrues, charrettes et pulvérisateurs), et quelques petits matériels dans certains cas.

- Le mot « charrue » est utilisé dans tous les dossiers, mais il ne s'agit pas de charrue mais de **cultivateur à dents**, outil plus adapté pour les travaux nécessaires dans les parcelles de culture (casser la croûte de battance et ameublir le sol).
- Le financement de petit matériel de type « pelles, masques de protection, et autres » est à mettre en débat. Ce sont des petits montants, cela complique les appels d'offres des OP, il semblerait logique de demander aux porteurs de projet de les prendre en charge eux-mêmes pour réserver le financement du FAR aux équipements principaux.

La partie acquisition d'équipements représente, en moyenne, 80% du montant total des 20 MP et **41% du total des financements des MP : 100 millions** (100.093.000 F.CFA) sur 243,75 millions.

Ces MP concernent directement **489 personnes** dont 266 hommes (14 MP soit 19 personnes par coopérative) et 223 femmes (6 GF soit 37 personnes par groupement).

Cela représente un investissement moyen de **255.000 F.CFA par personne**, dont 205.000 F pour chaque personne correspondant à l'acquisition d'équipements.

On note une différence significative entre les MP des coopératives (hommes) et ceux des groupements féminins. Pour les MP des coopératives, les montants par bénéficiaire sont de 284.000 F.CFA pour les équipements et de 309.000 F.CFA pour l'ensemble du MP, contre

111.000 F.CFA par femme et 190.000 F.CFA pour l'ensemble du MP. Cette différence provient du nombre de membre qui est deux fois plus élevé pour les GF.

Les MP des coopératives sont exclusivement centrés sur l'irrigation et l'acquisition de matériels. Les MP des groupements féminins peuvent contenir des financements pour d'autres types équipements (clôture jardin collectif, moulin, etc.).

Pour les MP des coopératives, les équipements ont été acquis sur les bases suivantes, en moyenne : 1 charrette pour 2 personnes, et presque ce ratio pour les motopompes et charrues, soit en gros 1 charrue et 1 motopompe pour 2 personnes, plus 1 pulvérisateur pour 3 personnes.

- Le pulvérisateur est le type de matériel qui pourrait être géré au niveau de la coopérative. Un ratio de 1 pulvérisateur pour 3 producteurs paraît élevé. C'est à vérifier auprès des producteurs pour connaître leur avis.

Le nombre de forages financés est relativement réduit mais il semble que les producteurs ne savaient pas que le FAR pouvait financer des forages.

Un exemple de MP : Appui en équipement de production de poivron et de transport pour les producteurs de la coopérative de Korowom de Kayawa

La coopérative compte **13 membres** et a été créée en 2005. La demande de financement adressée au FAR est la première demande de cette coopérative, qui n'a jamais bénéficié d'un appui de ce type auparavant. La coopérative a été informée de la possibilité de faire un dossier de financement par un communiqué radio réalisé par la CRA. Les membres ont cherché une personne pour préparer et rédiger leur demande.

Cette coopérative a été l'objet d'une visite de la CRA dès le dépôt de leur dossier, avant le processus de sélection. La CRA avait alors vérifié que le contenu du dossier, notamment la demande en équipements, été maîtrisée par les membres. Cela été le cas et les producteurs avaient expliqué rationnellement leurs demandes.

La question des charrettes : 12 charrettes pour 13 membres ? La CRA avait demandé si pour ce matériel un usage en commun n'aurait pas été plus judicieux (1 charrette pour 3 membres par exemple). Les producteurs ont expliqué qu'ils pouvaient disposer de fumier mais que celui-ci se trouvaient loin, vers le nord et demandait beaucoup de voyage et des rotations nombreuses. La fertilisation était une opération très importante.

Les surfaces en culture : D'après le dossier certains producteurs ne disposent que de petites surfaces (0,2 ou 0,5 ha), la demande total de matériel semble trop importantes pour environ 25 ha au total...

La réponse avait été unanime, c'est le manque de matériel qui a limité les surfaces. La deuxième contrainte se situe au niveau de l'accès à l'eau qui jusqu'à présent se faisait par pompage dans des mares et acheminement de l'eau par de long canaux en terre. Le développement des techniques de forage par des entreprises donne de nouvelles possibilités. Les membres du groupement avaient déjà réalisé deux forages (3 producteurs se partageaient chaque forage dans un premier temps, mais chacun utilise sa motopompe, personnelle ou louée). Ces forages ont été financés par un crédit, qui est donné par une « personne riche » du village. Les producteurs donnent une avance et remboursent à la fin de la récolte.

Certains des producteurs ont déjà augmenté leurs surfaces et d'autres avaient demandé des terrains supplémentaires.

En conclusion, les membres de cette coopérative correspondent bien à la définition des MP du PASR : des appuis à la demande des producteurs pour renforcer des dynamiques existantes afin d'améliorer leur système de production. Ce groupe était déjà dans une dynamique propre d'investissement et d'amélioration de ses activités.

Liste des membres et surfaces disponibles en 2010

Nom exploitant	Réf Site		Superficie	Mode
	Latitude	Longitude		
Madou Elh. Moustapha	13,31557	12,67499	3,39 ha	Héritage
Ibrahim Elh. Moustapha	13,30044	12,68707	0,41 ha	Héritage
Bagalé Ousmane /Président	13,29001	12,67328	2,92 ha	Héritage
Matta Moustapha Fadoumami	13,30891	12,68447	0,52 ha	Prêt
Elhadji Moustapha Amsami	13,30290	12,68808	1,16 ha	don
Moustapha Adjimi Gana	13,29970	12,68926	0,57 ha	Prêt
Sanda Elh. Hamza	13,30230	12,68317	4,06 ha	Héritage
Aboukar Moustapha	13,30057	12,68881	1,60 ha	Héritage
Katiella Ousmane	13,30929	12,68536	0,48 ha	Héritage
Modou Kourou	13,29917	12,67700	0,19 ha	Prêt
Boulama Toko	13,29175	12,680449	7,05 ha	Héritage
Boulama Ari Mélé	13,31008	12,68362	2,46 ha	Héritage
Total			24,81ha	

Le MP présenté par la coopérative a été sélectionné par la commission départementale de Diffa et la passation de marché s'est déroulée en juillet 2011.

La passation de marché de cette coopérative avait fait l'objet d'une courte présentation par la CRA : <http://www.reca-niger.org/spip.php?article346>

Une visite en fin septembre 2011



L'ensemble du matériel a été livré. Les deux forages ont été réalisés. Les « charrues » ont servi à préparer les sols, à la place d'un travail manuel ou de la location d'un tracteur. Les voyages de fumier ont commencé (voir les photos en fin de note).

En plus, les producteurs ont réalisé des investissements importants pour des forages supplémentaires. Aujourd'hui tous les membres du groupement disposent au moins d'un forage, entre 15 et 17 forages existent. Le MP vient bien en complément pour aider ces producteurs dans l'amélioration de leur système de production. C'est l'exemple même de la « révolution » que connaît la mise en valeur de la Komadougou avec l'arrivée des forages / couplés aux motopompes. Tous les producteurs disent qu'ils ont augmenté leurs surfaces.



Avec l'extension de leurs surfaces, les producteurs ont également commencé une diversification des cultures. Même si le poivron reste de loin la culture principale, ils ont mis en place des cultures d'oignon « hivernales » (semis en mai / juin) pour bénéficier d'un prix de vente plus intéressant, et du riz.

La parcelle d'oignon du Président de la coopérative

Les actions d'accompagnement prévues par la CRA

1. Travailler les questions de protection phytosanitaire

Les surfaces en culture, dont principalement le poivron, augmentent, et la productivité du travail aussi, c'est une amélioration des systèmes de production basée sur la petite irrigation / en phase avec les objectifs du PASR.

Ces résultats sont de plus en plus hypothéqués par une diminution forte de la production due aux différents nuisibles, dont les nématodes qui constituent une menace pour différentes cultures, allant jusqu'à l'impossibilité de produire une large gamme de cultures maraîchères. Pour le poivron, beaucoup de producteurs ne font plus que 3 récoltes au lieu de 5 à 6 normalement.

C'est un problème **très grave**, qui ne peut se résoudre avec des solutions simples, mais demande une véritable **gestion intégrée des actions de lutte**.

La mise en place de telles actions nécessite une mobilisation, une participation et un renforcement des capacités de tous les acteurs : les producteurs, la recherche, les services techniques, les organisations professionnelles... C'est pourquoi, sur proposition de la CRA, le Comité technique régional a pris la décision d'organiser un atelier sur les questions phytosanitaires du poivron à la fin du mois d'octobre.

2. Conseiller les producteurs dans leurs choix et la gestion de leur exploitation

Le suivi des microprojets et l'évaluation des résultats vont demander de faire des enregistrements et des mesures qui vont prendre du temps et des moyens.

Tant qu'à faire, la CRA a pris la décision de relancer le « conseil de gestion aux exploitations agricoles » qui avait été démarré dans le cadre du programme ADDR2 avec le projet PAPAK.

C'est aux producteurs que l'on demande, après formation, de faire l'enregistrement des informations nécessaires pour mesurer leurs résultats. Mais, ces résultats sont d'abord destinés à les aider à analyser leurs pratiques et à choisir les options les plus intéressantes pour leurs systèmes de production. Il s'agit de rentrer dans une dynamique de gestion de l'exploitation agricole, ce que font déjà les producteurs mais sans disposer forcément des outils adaptés, et surtout sans appui pour l'analyse des résultats.

La mise en place du conseil de gestion permettra également de pouvoir mesurer les résultats du MP et des interventions du PASR. Pour que les producteurs participent, il faut que ce travail soit également utile pour eux, dans leurs activités.

Le conseil de gestion à l'exploitation familiale / Fiche AFDI

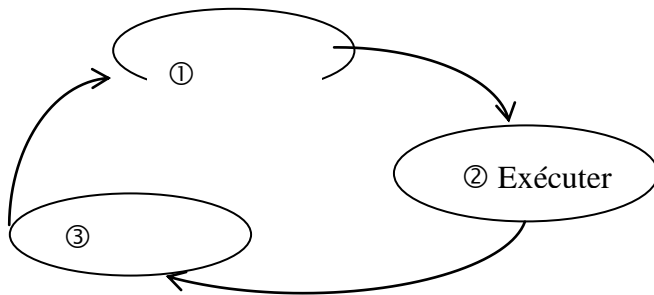
Qu'est-ce que la gestion ?

- Dans le langage courant, la gestion est souvent réduite aux aspects économiques, ce qui explique les confusions entre gestion et comptabilité. Pourtant on parle aussi de "gérer son temps" ou "gérer les équipements" sur une exploitation agricole.
 - **Gérer c'est décider, faire des choix** en fonction des résultats que l'on veut atteindre, de la situation dans laquelle on se trouve et des possibilités (internes et liées à l'environnement).
- ➔ Chaque jour les paysans prennent des décisions : ils gèrent leur exploitation. Ces décisions n'ont pas toutes la même importance : certaines ont des impacts à court terme et sur un secteur limité (ex : choix technique sur une parcelle), d'autres engagent l'avenir du système de production tout entier (ex : investissement dans une paire de bœufs pour passer à la culture attelée).

Qu'est-ce que le conseil de gestion (Cdg) ?

Ce sont des démarches qui vont aider les paysans à rationaliser leurs décisions notamment en introduisant la mesure et la prévision dans leurs raisonnements.

Le conseiller ne décide pas ce que le paysan doit faire mais l'aide à faire les meilleurs choix. Pour cela il va intervenir dans les phases 1 et 3 de ce qu'on appelle le « cycle de la gestion » :



① Appui aux paysans dans l'analyse de leur situation ; étude des diverses hypothèses et de leurs conséquences.

③ Aide à l'appréciation objective des résultats, pour préparer les nouvelles décisions



Les motopompes... pompent



Les charrettes ont apporté le fumier

Microprojet individuel ou microprojet collectif

Le Code de financement du Fonds d'Appui Régional de Zinder et Diffa retient quatre principales catégories de « Porteurs de projets » dont :

- ✓ les structures professionnelles du secteur rural (OP reconnues, unions et fédérations, groupements de femmes rurales, ...)
- ✓ les producteurs individuels.

Bien que le Fonds d'Appui Régional du PASR privilégie la mise en œuvre des microprojets collectifs, des microprojets individuels sont également admissibles.

Cependant, l'éligibilité d'un microprojet individuel n'est pas systématique et est réservée à certaines catégories précises de microprojet. Elle est en outre soumise à des conditionnalités particulières, plus contraignantes pour les bénéficiaires qu'au niveau des microprojets collectifs.

Hauteur de la participation des porteurs de MP	
Microprojets collectifs	Microprojets individuels
5% général - 3% groupes vulnérables	50%
Plafond de la subvention	
Microprojets collectifs	Microprojets individuels
10.000.000 F.CFA	500.000 F.CFA

La différence est très forte. Logiquement, il n'y a eu aucun dossier de microprojets individuels, d'autant plus que d'autres projets privilégient les MP individuels avec des conditions nettement plus intéressantes que le FAR.

Au démarrage du PASR, les Chambre d'Agriculture avaient exprimé leurs craintes sur cette notion de MP collectif par rapport aux activités de production. En dehors de petits jardins collectifs des femmes, aux résultats pas toujours convaincants, la production est une affaire individuelle / familiale. Les OP apportent des services en aval ou en amont de la production.

Dans la région de Zinder, certains MP avaient été montés sur la base d'une parcelle / champ collectif, mais des vérifications auprès des porteurs ont montré que cette option avait été demandée par les agents des services techniques car il fallait faire des « MP collectifs ». Les producteurs avaient accepté par contrainte. Ces MP ont été repris.

Pour les coopératives de Diffa (et de Zinder), tous les microprojets de production agricole peuvent être classés dans la catégorie « **microprojet individuels de groupe** ». La demande est collective mais les équipements sont répartis entre les membres des coopératives pour être utilisés sur les champs individuels ou familiaux. Les producteurs ont cependant trouvé des arrangements, certains équipements sont partagés entre plusieurs bénéficiaires (pirogues pour plusieurs pêcheurs, charrue ou charrettes pour deux producteurs, etc.).

- ✓ C'est un bon compromis, qui correspond aux modes de production et d'organisation des producteurs des deux régions.
- ✓ C'est un bon compromis, qui a permis de limiter le nombre de MP. Un microprojet concerne entre 12 et 50 membres, 19 en moyenne. Compte tenu du nombre de « papiers » à faire pour suivre toutes les étapes du Code de financement, le travail pour des MP individuels aurait été impossible à faire par les équipes locales pour 10 à 20 fois plus de dossiers. Idem pour le suivi.

La production reste individuelle mais la CRA et les services techniques travaillent en appui et accompagnement de coopératives, ce qui est important pour le suivi, l'apport de services et le développement d'autres activités plus centrées sur les approvisionnements et la commercialisation.

Cependant, pour certains matériels et opérations, la CRA pourra proposer des possibilités d'organisations plus collectives. C'est notamment le cas des matériels de traitements phytosanitaire.

Pour les groupements féminins, les situations sont plus complexes. Ils feront l'objet d'une note spécifique.

Microprojets de maraîchage irrigation

Commune	Nom du GF / village	Nbre de membres	Matériels / nombre					Montant matériel	Montant par bénéficiaire	Montant MP total	Montant par bénéficiaire
			Forage	M.pompe	Charrue	Charrette	Pulvéris.				
Bosso	Bara Baram /Dagaya	20		10	9	10	6	5 415 000	270 750	5 659 000	282 950
Bosso	Fissane /Dagaya	50		13	12	12	13	7 120 000	142 400	7 483 600	149 672
Chétimari	Kofo U. /Wogom	13			14	14	13	4 285 000	329 615	4 900 000	376 923
Chétimari	Tamsou K. /Logo	14	3	7	6	6	8	5 326 000	380 429	5 880 000	420 000
Chétimari	Kassadou /Touban	20	2	9	5	9	6	5 970 000	298 500	6 410 000	320 500
Chétimari	Kassouala /Abdoni	13			8	8	5	2 003 300	154 100	2 082 000	160 154
Chétimari	KoroK. /Zarwaram	10		6	4	4	4	2 860 000	286 000	3 334 000	333 400
Chétimari	Wandori	20		10			2	3 080 000	154 000	3 239 000	161 950
Diffa	Korowom Kayawa	13	2	12	13	12		7 555 000	581 154	8 840 400	680 031
Gueskérou	Kounouram /Blamaré	13	2	8	13	13	4	6 450 000	496 154	6 921 000	532 385
Gueskérou	Kaalam /Fiégo	30		10	5	5	10	5 225 000	174 167	5 315 000	177 167
Gueskérou	Kawé /Djougoulou	12		12	8	12		6 410 000	534 167	7 126 000	593 833
Gueskérou	Ngaramba /Terno M.	21		10	10	10	6	5 490 000	261 429	5 830 000	277 619
Gueskérou	Daou Tamsouwa /Ngarwa	17		17	8	17		8 250 000	485 294	9 113 000	536 059
Total 14 coopératives		266	9	124	115	132	77	75 439 300	283 606	82 133 000	308 771
Chétimari	GF Koroom /Kayowa	36	6	5	3	4		4 850 000	134 722	7 181 000	199 472
Chétimari	GF Aya /Zarwaram	22		11	11	11	11	6 215 000	282 500	8 570 000	389 545
Diffa	GF Djori Koulo	42		2	2	2		1 150 000	27 381	2 937 000	69 929
Goudoumaria	GF Tchondor /KoumaK.	78	4	4		8	5	3 200 000	41 026	9 759 240	125 118
Gueskérou	GF Fiégo	25		13	13	13	5	7 175 000	287 000	7 505 000	300 200
Mainé	GF Kougal Baaré	20	2	3	3	3		2 064 000	103 200	6 418 000	320 900
Total 6 groupements féminins		223	12	38	32	41	21	24 654 000	110 556	42 370 240	190 001
Total 22 microprojets		489	21	162	147	173	98	100 093 300	204 690	124 503 240	254 608